 Compte-rendu de réunion du bureau 13 Mai 2022

**Présents**: Y Le Maux, A Coassin, E Reumaux, C Leymarie, JN Frayssinet , A Gaultier, G Le Paih, F Cayla,

**Excusés**: N Frey, P Acquaviva, P Liénard, C Brisseau

1. Approbation du règlement intérieur
   1. Faut-il garder la phrase : « *A titre exceptionnel le bureau peut décider qu’une partie du montant des ventes soit affectée à des dépenses de fonctionnement liées à la production des fagots et des ceps* »

Pour motiver le « oui » Emmanuel propose d’acheter une troisième remorque à immatriculer et assurer par l’association afin de couvrir les utilisateurs par l’assurance de l’association en cas d’accident de toute nature.

En digression de ce point, il est demandé à chacun de vérifier notre carte verte de voiture afin de vérifier si le « F » apparait en case 6 et la charge autorisée en case 7 (500kg ou 750 kg).

Réponses à la question du RI :

**Oui :** pour Emmanuel, Gérard, Jean-Noël, Yvon, Armand, Christian

**Non :** pour Patrice, Claude, Pierre, Alain, Nancy, François,

**Comme il y a égalité pour ce vote, et comme prévu dans le règlement intérieur (article 8.8), c’est le président qui décide.**

**En attendant sa réponse, le RI n’est pas validé ce jour.**

Note : nous n’avons pas suffisamment défini ce que pourrait être une « circonstance exceptionnelle» compte tenu du risque « zéro » de perdre de l’argent ou de ne pas satisfaire nos objectifs, il serait sans doute intéressant de le faire pour justifier ou pas le maintien de cette phrase essentielle pour notre éthique**.**

* 1. Limitation du nombre de personnes au sein du bureau:

**15** : pour Patrice, Jean-Noël, Emmanuel

**Illimité :** pour Pierre

**12 :** pour Gérard, Nancy, Alain, Claude, Armand, Yvon, François, Christian

S’en est suivi une discussion sur les potentiels entrants et sortants du bureau. Plusieurs personnes sont sortantes mais en conclusion de ce point, il est convenu que c’est prématuré d’anticiper les discussions prévues pour cela avant l’AG

1. Projet associatif :
   1. la prose de Jean-Noël est approuvée après une « micromodif ». Ce texte est à utiliser pour satisfaire les demandes éventuelles curieuses sur notre association
2. Approbation du RGPD :
   1. Après quelques modifications mineures, il est approuvé à l’unanimité
   2. Alain le communiquera à Gérard pour intégration dans la partie privée du site
3. Communication aux adhérents : les RI, RGPD et le projet associatif seront intégrés dans la partie « privée » du site et communiqués à tous les adhérents ; en profiter pour leur demander leur souhait d’intégration au bureau 2023 : action François
4. Bilan de la saison de fagotage : Chiffres donnés par Emmanuel pour le fagotage
   1. 147 sacs de sarments
   2. 1133 fagots
   3. 243 sacs de ceps + vrac équivalent à 15 sacs environ
   4. Nombre de séances de ramassage et de coupe au local : **21. Soit 50% de plus que les années précédentes avant Covid ! (info Emmanuel)**
      1. **14** séances en semaine
      2. **7** séances le dimanche
      3. 0 séance le samedi
   5. Participants par séances : Le nombre de personnes présentes en 2022 semble être supérieur à celui des années précédentes. A titre d’information, le tableau ci-dessous donne une idée (données perdues pour 2021)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2017** | 27-nov.-16 | 10-déc.-16 | 13-déc.-16 | 16-déc.-16 | 21-déc.-16 | 5-janv.-17 | 15-janv.-17 | 28-janv.-17 | 1-févr.-17 | 9-févr.-17 | 18-févr.-17 | 4-mars-17 | 12-mars-17 | 19-mars-17 |
| nombre de participants | | 16 | 13 | 3 | 2 | 6 | 6 | 27 | 16 | 4 | 8 | 10 | 6 | 8 | 16 |
|  | **2018** | 13-nov.-17 | 6-déc.-17 | 12-déc.-17 | 17-déc.-17 | 9-janv.-18 | 14-janv.-18 | 28-janv.-18 | 12-févr.-18 | 18-févr.-18 | 27-févr.-18 | 3-mars-18 | 4-mars-18 | 11-mars-18 | 18-mars-18 |
| nombre de participants | | 12 | 3 | 5 | 23 | 6 | 20 | 21 | 6 | 24 | 6 | 7 | 23 | 34 | 22 |
|  | **2019** | 1-déc.-18 | 8-déc.-18 | 23-déc.-18 | 5-janv.-19 | 20-janv.-19 | 3-févr.-19 | 12-févr.-19 | 17-févr.-19 | 3-mars-19 | 8-mars-19 | 17-mars-19 | 24-mars-19 | 25-mars-19 |  |
| nombre de participants | | 6 | 12 | 6 | 17 | 10 | 33 | 6 | 30 | 11 | 4 | 34 | 14 | 9 |  |
|  | **2020** | 18-déc.-19 | 5-janv.-20 | 11-janv.-20 | 26-janv.-20 | 7-févr.-20 | 9-févr.-20 | 15-févr.-20 | **Donnée manquante** | **Donnée manquante** | **Donnée manquante** | **Donnée manquante** | **25-juin-20** | **28-juin-20** |  |
| nombre de participants | | 7 | 19 | 30 | 29 | 9 | 18 | 42 |  |  |  |  | **7** | **12** |  |

1. Dates à venir  (réservations de salles : Francois)
   1. Prochaine réunion du bureau : 01/07/2022 à 9h30
   2. Assemblée générale: samedi 8 octobre 2022 vers 17h (heure à confirmer)
   3. Réunions de préparation de l’AG pour les volontaires : 19/08 et 26/08/2022
   4. Réunion de finalisation de présentation de l’AG à tout le bureau : 16/09/2022 à 9h30
2. Suite à donner après le vote des membres du bureau sur le questionnaire « BIO »
   1. La communication vers les clients des sarments est claire
   2. La proximité du château du Taillan doit elle nous empêcher de prospecter des châteaux « Bio » qui existent dans un périmètre raisonnable  afin d’augmenter le % du bio par rapport au volume global ? Il ne semble pas y avoir de consensus au sein du bureau sur cette question. Certains demandent que cette question soit débattue lors de l’AG. Mais ce n’est pas sans risque.
   3. En digression de cette question, François expose sa préoccupation sur le devenir de notre association, par rapport à son éthique, sa dimension, ses objectifs. Les points suivants n’ont pas été évoqués comme tels en raison de l’heure tardive de la réunion et aussi devant l’étonnement suscité par cette question.
   4. Il semble que les questions suivantes n’en sont pas pour un certain nombre d’entre nous. Dans le passé, sans avoir de grandes difficultés pour vendre nos sarments, nous étions limités par des ventes qui se terminaient en septembre et le volume des sarments dans le stock. Avec la « vente sur remorque », la forte demande, les limites de volume à stocker semblent avoir disparues même si nous y avons rajouté une « production » de ceps non négligeable
   5. Notre succès est-il un danger si nous ne savons pas le maitriser. Jusqu’où veut-on aller ?
   6. Pour éclairer cette interrogation, pouvons-nous réfléchir aux questions légitimes suivantes pour la prochaine réunion :
      1. Après la forte augmentation du nombre de fagoteurs adhérents en 2022 (et il semblerait que 2023 soit prometteur après les rencontres à la fête des jardins de St Aubin), après avoir invité Veritas, le collège d’Hastignan, allons-nous chercher d’autres entreprises ou organisations ? (Emmanuel pense aux scouts de France). Avec la disparition de la contrainte « Covid », allons-nous toujours inviter les « plongeurs », la GEH, les lycéens de Tivoli, de Sud Médoc, de Pessac, les collégiens d’Arsac, de Saint Médard et d’ailleurs; quelle dimension voulons nous atteindre ?
      2. Voulons-nous aller vers du « toujours plus » ou du « toujours mieux » (bio) ; saurons-nous le gérer sans se plaindre des effets sur notre emploi du temps et ainsi sur une participation encore plus inégalée des adhérentset des membres du bureau.
      3. **Que dire des frais personnels induits et en conséquence de la demande (déjà actuelle) d’une prise en compte financière par l’association. Cela conduirait à un bénévolat « un peu compensé financièrement » pour les plus impliqués – et si cela peut s’entendre ce sera difficile à gérer et ^potentiellement créer des dissensions. Jusqu’où cela peut-il nous mener ? quelles « limites » pourrions-nous définir ?**
      4. **Que ferons-nous si les nouveaux adhérents (2023 etc....) sont autant démunis en moyen de transport que ceux de 2022 ? et si, en plus, les anciens adhérents équipés ne sont plus présents ?**
      5. Il y a peut-être d’autres questions que chacun pourra présenter lors de la prochaine réunion fixée au 01/07/2022 (9h30 à Simone Veil) et nous pourrons en débattre.